

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. FEV. 7 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

IL FAUT UN CHANGEMENT

La part pitoyable qui est faite au français dans nos écoles! Ce que nous avons droit d'avoir et que nous devons exiger!

Pour un grand nombre d'Acadiens le récent article du "Madawaska", "L'Enseignement du Français dans nos Ecoles", aura été une véritable révélation. Du français dans nos écoles? Mais nous en avons! Nous avons des institutrices et des instituteurs français dans toutes nos paroisses, nous avons aussi des manuels français et enfin nous avons à Fredericton, à l'école Normale, un "département français"!

Où! nous avons cela. Nous avons, d'abord, nous en convenons, des institutrices et des instituteurs français qui font dans nos écoles un travail excellent, qui font des efforts louables pour faire apprendre aux petits Acadiens leur langue maternelle. Tout cela est très bien, mais il ne faut pas oublier que l'instituteur n'est pas tout, et que ses efforts à lui seul ne sont pas suffisants. Il y a le programme qu'on lui impose qui compte aussi pour quelque chose. Le programme peut, par la manière dont il est fait, par les manuels qu'il choisit, faciliter l'enseignement à l'instituteur. Mais il peut aussi, s'il est mal fait, rendre cet enseignement extrêmement difficile. Le programme peut encore, cela se conçoit facilement, favoriser certaines matières, négliger certaines autres. Bref, dans l'enseignement, la compétence du professeur, les efforts et l'application de l'élève sont des facteurs excessivement importants et dont nous aurions tort de ne pas tenir compte. C'est là une vérité de La Palice sur laquelle nous nous excusons d'avoir insisté un peu. Mais franchement il le fallait. On s'imagine trop facilement chez nous qu'avec des institutrices et des instituteurs français dans nos écoles, notre langue est en parfaite sécurité. Illusion enfantine qui peut nous jouer de mauvais tours.

Et puis il ne faut pas oublier que jusqu'à un certain degré la compétence du professeur dépend de la valeur du programme d'enseignement. Cet enseignement qu'il donne aujourd'hui comme instituteur, il l'a reçu lui-même autrefois comme écolier et si l'enseignement d'aujourd'hui par exemple faisait peu de cas du français il y a eu chance que l'instituteur d'aujourd'hui ne soit par très fort en français. C'est faux, nous dirait-on! Nous avons actuellement d'excellentes institutrices acadiennes, nous avons de très bons instituteurs, qui connaissent bien leur langue et qui savent l'enseigner. Et de ces instituteurs et de ces institutrices nous en formons tous les jours. Soit, nous en convenons avec plaisir, mais le nombre de ceux qui ont le courage de l'avouer, n'est pas aussi grand qu'on veut le croire. — Pourtant il y en a, comment l'expliquez-vous? — C'est simple. Le grand nombre de nos institutrices ont passé pas nos couvents. Là elles ont été en contact avec des religieuses, très instruites et fortes en français — (disons ici par parenthèse que ces religieuses lorsqu'elles n'ont pas fait un stage dans les couvents de la province de Québec, se sont formées elles-mêmes par un travail opiniâtre et que favorise admirablement la vie de communauté religieuse. Il ne faudrait pas croire qu'elles ont acquis leur connaissance du français dans les écoles de notre province).

Dans nos couvents nos institutrices ont pu puiser une assez bonne connaissance du français, indépendamment du programme d'études suivi. Nos instituteurs? Quelques-uns ont passé par les collèges, quelques autres encore ont pu par un travail personnel prolongé, se mettre à même de bien enseigner le français. (1). Mais, à notre humble avis, le nombre de ceux-ci est très peu considérable. Il existe, en somme, une catégorie de notre classe enseignante qui possède pour l'enseignement du français une réelle compétence. Mais cette compétence a été acquise en marge du programme scolaire et même, nous ne craignons pas de l'affirmer, en dépit de ce programme. Cette compétence, elle constitue une bonne note pour ceux qui la possèdent, elle n'est nullement la résultante du programme suivi dans nos écoles!

Ce programme pourtant comporte l'enseignement du français dès les premières années, il exige aussi des manuels français: une grammaire française et des livres de lecture français, et, enfin, il fait la part assez large au français pour nécessiter à l'école Normale l'existence d'un "département français". Voyons à quoi tout cela rime!

Le français avons nous dit, est enseigné dans nos écoles acadiennes dès les premières années. Cela est bien! Seulement si l'on commence à enseigner les éléments en français à nos petits acadiens dès les premières années, on leur enseigne aussi, en même temps, les éléments de la langue anglaise. (2). C'est le premier défaut grave du système. — Les effets pernicieux de cet enseignement simultané de deux langues à nos enfants il est facile de les concevoir. Le premier devoir de l'école primaire en effet, c'est de donner à l'enfant le moyen de s'instruire, le moyen de développer ses facultés, et pour cela, il faut nécessairement se mettre en communication avec ces facultés, et donner à celles-ci un moyen de communiquer avec le dehors. Il faut en d'autres termes, pour apprendre à l'enfant à penser, lui apprendre à parler, lui donner un langage quelconque. Et il va de soi que le langage le plus facile à lui faire adopter c'est celui auquel, depuis six, sept ou huit ans déjà, il a été habitué à la maison, celui qui lui a permis de transmettre ses premières impressions, ses premières joies et ses premières peines. Ce terrain là, est tout préparé, le travail est à moitié fait déjà. Il suffira à l'instituteur de préciser certaines notions; de faire voir à l'enfant dans un livre ou sur le tableau, des mots que celui-ci aura déjà entendus et qu'il aura lui-même répétés à la maison; de lui expliquer le rôle de certains mots, adjectifs ou prépositions, dont en pratique, il use déjà avec bon jugement. Et remarquez bien que le travail préparatoire qui s'est fait à la maison se continuera et facilitera d'autant la tâche d'un professeur.

Nécessité absolue donc, et cela pour des raisons d'ordre purement pratique, d'enseigner d'abord à l'enfant sa langue maternelle. Nécessité aussi de s'en tenir, pour les premières années du moins à cette seule langue. Exiger de l'écolier qui commence, l'étude d'une

(1) Il faut mettre dans cette catégorie aussi quelques rares instituteurs.

(2) A Moncton, dans les écoles Acadiennes on retarde l'enseignement de l'anglais jusqu'à la deuxième année. Nous ne savons pas si d'autres écoles jouissent de ce privilège.

Suite à la page 2

Le Conseil Municipal de Gloucester et l'Enseignement du Français

UNE MOTION

L'ECOMTE DE GLOUCESTER S'INTERESSE VIVEMENT A LA CAUSE FRANÇAISE

Nous reproduisons ci-dessous la motion votée par le Conseil Municipal de Gloucester lors de la dernière assemblée, dans le but de promouvoir les intérêts de la cause française au Nouveau Brunswick. Nous n'avons que des félicitations pour nos compatriotes de Gloucester pour ce beau geste, et nous sommes certains que si toutes nos municipalités se mettent de la partie le succès de cette cause est assuré.

Proposé par le Conseiller P.-P. Morais et secondé par le Conseiller D.-D. Haché et résolu:

Le VU QUE l'Éducation, s'accordant avec les sentiments, les aspirations et les idéals d'un peuple est la plus grande force à laquelle la nation puisse avoir recours dans sa marche vers le progrès.

Et VU QUE, la science ainsi donnée est le meilleur et le plus sûr moyen de former l'intelligence de nos jeunes en leur inculquant l'amour de la Patrie — pour en faire des loyaux et utiles citoyens.

Et VU QUE, Le Acadiens Français du Nouveau Brunswick, étant donné leur nombre — le recensement de 1921 établit la population française au Nouveau Brunswick à 121.000 — sentent qu'ils devraient avoir droit à une plus large part de leur langue dans le curriculum de l'enseignement de la province.

Et VU QUE, l'enseignement du français dans les écoles publiques est inadéquat et ne rencontre pas la situation présente.

Et VU QUE, les conditions actuelles ne permettent pas à l'élève de continuer cette étude en suivant les cours du Département Anglais de l'École Normale.

Et VU QUE la dite École Normale a été construite et est maintenant aux dépens de la Province.

Et VU QUE, il y a à peu près 350 écoles acadiennes dans la province qui ont besoin des services des instituteurs des Grades avancés pour se conformer aux exigences de la Régulation 33(6) de la Loi des Écoles.

Et VU QUE, à peu près 160 instituteurs des Grades avancés seulement sont actuellement disponibles pour les dites écoles acadiennes, et qu'on doit conséquemment avoir recours aux instituteurs de troisième classe pour combler cette lacune, de telles conditions étant un grand désavantage pour la cause de l'éducation parmi la population française.

Et VU QUE, à peu près un huitième des instituteurs abandonnent la profession chaque année pour des causes diverses.

ACCIDENT AU C. N. R.

Un tuyau à Vapeur éclate et brûle grièvement M. A. Bonsant à la Figure.

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences funestes est arrivé ce matin sur les chemins de fer du Gouvernement. M. Alphé Bonsant en a été la victime. Un tuyau à vapeur se brisa près de M. Bonsant et le brula sérieusement au visage. Il fut ramené à Edmundston où les soins nécessaires lui furent prodigués. Nous lui souhaitons un prompt retour à la santé.

Incendie à Van Buren

Au moment d'aller sous presse, nous apprenons que le couvent de Van Buren Me. a été détruit la nuit dernière par un violent incendie. Nous n'avons pas de détails.

Et VU QUE, sous les présentes conditions la moyenne annuelle de l'assistance à l'École Normale Provinciale des élèves français durant les quatre dernières années a été seulement ou à peu près 35. — On justifie assez pour combler les pertes encourues chaque année par ceux qui abandonnent la profession.

Et VU QUE, cette condition n'est pas sujette à s'améliorer à un degré appréciable jusqu'à ce que les Cours d'Instruction des écoles publiques et de l'École Normale maintenant en force soient changés de façon à amener l'amélioration nécessaire.

IL EST RESOLU par le Conseil Municipal de Gloucester à sa réunion annuelle (ce conseil représente un neuvième de la population totale de la Province).

Que les cours de l'Instruction des Écoles publiques soient changés de façon à permettre un enseignement plus efficace du français qu'à l'heure actuelle.

Que les manuels d'arithmétique, de Géographie, etc., employés par les élèves acadiens soient publiés en français.

Que les aspirants à l'entrée de l'École Normale et aux examens finals aient le droit d'écrire leurs réponses en français ou en anglais.

IL EST DE PLUS RESOLU que le cours d'Instruction de l'École Normale soit changé de façon à permettre aux étudiants de continuer leurs études de Littérature et de langue française et qu'un professeur de langue française soit ajouté au personnel enseignant du Département anglais de l'École Normale.

IL EST DE PLUS RESOLU que copies de cette résolution soient envoyées à l'honorable Premier Ministre de la Province, à tous les membres de son Cabinet, à tous les députés français de la Législature, au Surintendant en Chef de l'Éducation à Fredericton, à l'Évangéliste de Moncton au Madawaska d'Edmundston, au Madawaska d'Edmundston, au Principal Dr. J.-H.-V. Bridges de Fredericton et au Professeur Th. Lejeune de Fredericton.

SYMPATHIES

A une assemblée spéciale du Cercle Dollard tenu lundi le 4 février la résolution suivante a été votée:

Résolu: Que le Cercle a appris avec douleur la perte que vient de faire notre dévoué confrère et secrétaire M. Gaspard Boucher, par la mort de sa petite fille Lucienne.

Que le Cercle offre à M. Boucher et à son épouse l'expression de ses sympathies les plus profondes.

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. et Madame Boucher ainsi pour publication au journal "Le Madawaska".

NOTRE LANGUE

"Veillons et travaillons. Souvenons-nous qu'à l'heure actuelle, un peuple qui perd une année perd peut-être sa vie".
Mot d'Ordre de l'Action Française

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé \$5.000.000.00

Capital payé \$3.000.000.00

Fonds de Réserve et Profits Accumulés \$1.525.000.00

122 Succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c. d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

20- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston: Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.

F.-H. BOURGOIN, gérant local.

Liste des Officiers de la Paroisse de Madawaska pour 1924

GRAND SUCCES ARTISTIQUE

Le Trio LeBlanc actuellement en tournée aux États-Unis remporte des succès épatants. Dans un concert donné à New Bedford à la fin de Janvier dans la salle des Francs Tireurs, il ont fait salle comble. "L'Indépendant", Journal de cette Ville ne tarit pas d'éloges sur leur compte. M. LeBlanc, dit-il s'est précisément montré ce qu'on l'avait peint "le jeune maître du violon". "Quand in nous reviendra de l'Europe, dans trois ans, il sera facilement comparable déjà à Kreisler et Isaïa".

L'Indépendant fait aussi des éloges à M. Bourque qui, dit-il "mérite d'être classé par ses excellents baryton, et est en tout digne de la Troupe Larrivé avec laquelle il a fait quelques tournées de concerts l'an dernier.

Mlle Gracia Désilets nous apparaît une pianiste des mieux talentées, exécutant avec une rare souplesse et une étonnante facilité des compositions très difficiles et requérant une grande maîtrise du piano".

Le Trio LeBlanc se propose de faire une tournée des Provinces Maritimes et Québec au printemps. Nous espérons avoir encore le plaisir de les entendre et de les applaudir.

LA REVANCHE

Comme nous l'annonçons en page 6, il y aura Dimanche après-midi une grande partie de Hockey entre le St-Léonard et Edmundston au patinoire Michaud. Ce sera, à ce qu'on dit, l'événement sportif de la saison. Avis aux amateurs du Sport de Hockey. Encouragez de votre présence nos joueurs locaux qui s'efforcent de nous procurer des divertissements sains pendant la saison froide. La partie sera très chaude, car le National ayant été défait à St-Léonard par un score de 3 à 0, s'est promis, avec l'aide des joueurs du Dollard, de rendre à St-Léonard la défaite qu'ils ont subi il y a quelque temps.

Assesseurs

Raphael Rossignol
Johnny Francoeur
Jim Thériault

Conseillers et Conseillers

Pierre Lavoie
Arthur Michaud

Constables

Johnny Francoeur
Félix Lacombe
Honoré Cyr
Henri Michaud
Charles Lagassé

Field Driver

Raphael Rossignol
Pitre Picard
Fred Guerrette
Alphonse Beaulieu
Jos Morin
Georges Couturier
Jos Mignault
Honoré Cyr
Philippe Sirois

Collecteurs

Henri Michaud
Garde Forestière
Cyprien Ouellet
Elias Ouellet
Ferdinand Michaud
Pierre Beaulieu
Julien Plourde
Alexandre Vaaseur
Clovis Morncy
Dick Hodgson
Polite Daigle
Thomas Couturier

Inspecteur de Clérus

Raphael Rossignol
Jim Thériault
Joyime Clavette
Fder Levesque
Germain Levesque

Messieurs de Bois

Johnny Moreau
Archie Daigle

Boom Master

Honoré Cyr
Ferdinand Michaud

Greffier de Paroisse

Johnny Moreau

Administrateur des Pauvres

Alphonse Levesque
Henri Michaud
Raphael Rossignol

Bureau de Santé

Wilfrid Verret
Pierre Lemieux
Jos P. Cyr
Denis Nadeau.

N. B.

Le Rapport de l'Auditeur des Comptes du Comité sera publié la semaine prochaine.